



Procès verbal

Bureau Directeur du 20 mai 2011

Présents : BECCIA Evelyne, BETTENFELD Jacques, DEMETZ Jean-Paul, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SAURINA Patricia, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : JACQUET Michel, BANA Philippe.

Excusés : FEUILLAN Jean-Pierre, MANOUVRIER Alexis, SCARSI Claude.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 12 h au siège de la FFHB.

Le Bureau Directeur approuve le PV de sa réunion du 6 mai 2011.

Le Bureau Directeur exprime à Lala, Nikola, Luka KARABATIC et leur famille, au-delà de leur présence à leurs côtés lors des obsèques, toute sa sympathie et s'associe au nom du handball français à leur peine après le décès de Branko.

Le Bureau directeur prend acte de la démission de Jean-Claude LEGAL de la commission nationale de discipline, pour des raisons professionnelles, dont il reste par ailleurs instructeur.

Sur proposition de Dominique PERNELET, Présidente de la Commission nationale de discipline, et en application de l'article 2.5 du règlement disciplinaire fédéral, le Bureau Directeur désigne Catherine DESGROLARD comme membre de cette commission. En outre, le Bureau Directeur valide sa désignation comme représentant de la FFHB chargé de l'instruction des dossiers disciplinaires en première instance en application de l'article 11.1 du même règlement.

Brigitte VILLEPREUX expose les problématiques soulevées par le CPL au sujet du respect du cadre réglementaire existant en fonction des organisations territoriales qui petit à petit se mettent en place afin d'éviter une exposition à des difficultés administratives. Elle rappelle d'autre part les contingences liées au fonctionnement du fonds emploi fédéral. Le Bureau Directeur exprime la volonté d'utiliser toutes les possibilités réglementaires et législatives permettant de continuer à opérationnaliser les dispositifs fédéraux actuels dans l'attente des évolutions d'une nouvelle législation qu'il faudra à plus long terme mettre en débat. Le processus d'accompagnement doit permettre dans le cadre de la mutualisation d'utiliser nos règlements actuels. Le contenu du stage de formation souhaité par les présidents de ligue et de comités pour mieux maîtriser les effets des coopérations des structures devra être validé par le Bureau Directeur.

Le Bureau directeur rappelle que, suite aux décisions de l'Assemblée Générale d'avril, la pratique du handball sur sable (sandball, beachhandball) donnera désormais lieu, pour les non titulaires d'une autre licence fédérale compétitive ou loisir, à l'établissement d'une licence spécifique « sable », pour laquelle la production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du handball sera obligatoire. Pour la saison 2011/2012, les tarifs de cette licence « sable » seront alignés sur ceux de la licence loisir. Le Bureau Directeur confie le soin à Claude PERRUCHET de finaliser, en vue du Conseil d'Administration de juin, la rédaction réglementaire relative à cette licence « sable ».

Philippe BANA évoque la proposition de loi présentée au Sénat visant à renforcer l'éthique du sport et les droits des sportifs et qui prévoit notamment d'offrir une base légale aux fédérations en matière de promotion de l'éthique, de préservation de l'équité sportive des compétitions, de valorisation de l'appareil de formation français. Ainsi, de nombreuses préoccupations fédérales trouvent écho dans cette proposition, renforçant notamment les droits des sportifs du PES.

Lors de l'audition du Président et du Directeur Technique National par le rapporteur du Sénat, ceux-ci ont exprimé un avis général favorable, mais ont aussi marqué leur désaccord avec la suppression de toute compétence disciplinaire aux fédérations en matière de lutte contre le dopage, contraire aux principes même de la délégation reçue du ministère pour participer à la prévention et à la lutte antidopage avec efficacité et pragmatisme.

Le Bureau Directeur s'inquiète de certaines dérives potentielles relatives à la formation des joueurs mineurs. Il demande au Directeur Technique National d'intervenir au cas par cas et de rappeler la règle fondée sur les considérations d'éthique qui sont essentielles. Il lui demande également de lui transmettre un rapport circonstancié et au service juridique d'anticiper une réforme qui permettrait de régler ce problème dans l'intérêt général. Il souligne la nécessité d'informer les joueurs mineurs et leurs parents sur les risques d'engagements contractuels sur une longue durée.

Philippe BANA présente le calendrier de la construction de la Maison du Handball suite à l'entrevue qui s'est déroulé ce vendredi matin avec les maîtres d'ouvrage de cette réalisation. Joël DELPLANQUE évoque en outre les problématiques liées aux accès et au projet de réalisation du musée.

Alain KOUBI et Michel JACQUET rendent compte du contrôle URSSAF réalisé cette semaine au siège de la FFHB, en parallèle de celui mené à la LNH et dans les 14 clubs de DIM. Les conclusions du contrôle pourraient déboucher sur un certain nombre de préconisations et de rappels à la loi qui imposeront de repenser les modes de fonctionnement à l'intérieur de la FFHB.

François GARCIA, président de la CCA, avait exprimé, il y a quelques mois, le souhait des arbitres, délégués et observateurs d'arbitres de mettre en place une caisse de solidarité. En fonction du résultat de l'appel à concurrence « assurance » et de la négociation du contrat de la FFHB avec MMA, le Bureau Directeur avait émis d'intégrer cette demande au contrat assurance fédéral dans le cadre des auto missions des véhicules et d'indemnités journalières. Le Bureau Directeur souhaite que l'étude de cette demande soit étendue aux élus, aux commissions fédérales, aux membres de la DTN et aux salariés dans le cadre de leurs missions fédérales. Michel JACQUET est chargé de définir le périmètre, les formes et les modalités de la mise en place de cette généralisation pour proposition lors d'un prochain Bureau Directeur.

Par ailleurs, dans le cadre des suites du contrôle URSSAF et du fonds de solidarité, Jacques BETTENFELD et Alain KOUBI sont chargés d'aller rencontrer, samedi 21 mai au matin, le groupe G1 des arbitres et la CCA, réunis à Pontault Combaut en réunion de travail.

Le Bureau Directeur, suite à un différend entre la CRL et la CCA, charge Michel PERSIAUX de mettre en place une commission ad hoc pour étudier le litige qui oppose ces deux commissions, et rappelle le devoir de réserve des membres des commissions fédérales sur leurs décisions.

Jean-Paul DEMETZ rappelle la date de la tenue de l'Assemblée Générale de la ProD2M le 24 juin 2011.

Le Bureau Directeur arrête une date pour l'Assemblée Générale électorale de 2012 pour permettre à la Ligue LIFE candidate avec le Comité de Seine et Marne d'engager les démarches pour son organisation. Précisément, cette Assemblée devrait avoir lieu les 12 et 13 octobre 2012 ou 13 et 14 octobre 2012. D'autre part, toujours dans un esprit d'anticiper l'organisation, le Bureau Directeur décide de retenir la candidature de la Ligue de Normandie (Caen) pour l'organisation de l'Assemblée Générale de 2013. Alain JOURDAN se rendra prochainement sur place pour examiner les conditions matérielles.

Le Président souhaite qu'au-delà du constat sur les retards des équipements sportifs, à l'image de la FFBB une culture des équipements soit mise en place avec des actions de formations auprès des dirigeants de clubs et des élus fédéraux. La possibilité de s'appuyer sur Nathalie GAUTRAUD et sa connaissance du sujet peut être une aide utile dans cette tâche.

Les cahiers des charges des inter-pôles, inter-ligues et inter-comités n'étant pas encore finalisés, l'examen est repoussé au Conseil d'Administration du 10 juin. D'autre part, les cahiers des charges financiers des rencontres des équipes de France A sont en cours de réactualisation et devraient pouvoir être proposés au Bureau Directeur du 10 juin.

Le Bureau Directeur, sur proposition du Trésorier, abaisse le seuil de compétence de la commission d'appel d'offres de la FFHB à 10 000 €.

Le Bureau Directeur adresse, au nom du handball français, ses félicitations au club de MIOS BIGANNOS pour sa victoire en Challenge Cup féminine, qui offrira également à la France 6 places en coupes d'Europe féminines en 2011/2012.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 14 h.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général